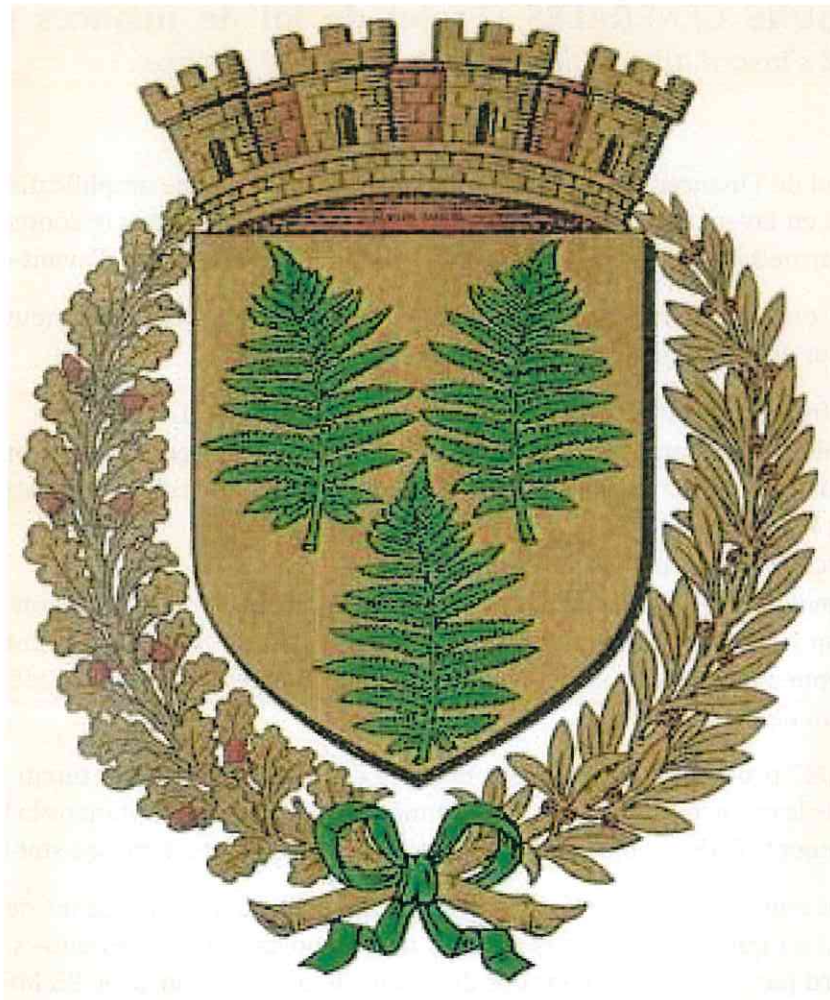


Commune de Mortagne-au-Perche



Rapport d'orientations budgétaires 2022

PREAMBULE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un rapport doit être établi sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

ORIENTATIONS GENERALES (Projet de loi de finances pour 2022) *L'année 2022 s'inscrit dans la poursuite de l'effort de relance*

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 marque une nouvelle amplification de l'action du Gouvernement en faveur de la cohésion des territoires. Il s'inscrit dans le contexte de la reprise économique permettant de revenir à un niveau d'activité et de chômage d'avant-crise.

Dans le cadre du plan « France Relance », lancé il y a un an, des outils nouveaux vont être développés pour accompagner les territoires dans leurs projets :

- Fonds friches pérennisés (actuellement de 650 M€ en 2021-2022),
- 350 M€ supplémentaires pour contribuer aux projets de redynamisation des centres des moyennes et petites villes (Action cœur de ville, opérations de revitalisation du territoire, Petites Villes de demain).
- Renforcement du « plan France très haut débit »
- Recrutement de 4 000 conseillers numériques pour renforcer l'inclusion numérique
- Développement des tiers-lieux avec la mise en œuvre de cinq mesures pour renforcer leur développement et leur structuration, pour un budget total de 130 M€, dont la moitié provient de France Relance.

Le PLF pour 2022 prolonge la mobilisation massive de l'État en faveur des territoires, notamment dans le cadre de la relance. Pour la cinquième année consécutive, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements demeure stable (27 Md€).

En 2022, l'État consacrera davantage de moyens aux collectivités disposant des ressources les moins élevées, ou qui font face à des charges plus importantes que les autres. Cette solidarité passera d'abord par un renforcement des dotations de péréquation, avec 95 M€ de plus pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 95 M€ pour la dotation de solidarité rurales (DSR), contre 90 M€ les années précédentes.

En 2020 et 2021, l'État a mobilisé 2,5 Mds€ de subventions d'investissement en faveur des communes, des intercommunalités, des départements et des régions en complément des crédits ouverts pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et départemental (DSID) ainsi que la dotation politique de la ville (DPV), qui s'élèvent au total à 2 Mds€. Cet effort sera poursuivi en 2022, avec environ 350M€ de crédits supplémentaires sur la DSIL destinés à financer les opérations présentées par les élus dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

À périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales progressent de +525 M€ par rapport à la LFI 2021.

PRE-CA 2021

2021 constitue la première année complète de plein exercice du nouveau Conseil. Si l'année budgétaire n'est pas encore clôturée, plusieurs événements notables ont marqué les dépenses et les recettes de l'année et méritent d'être relevés :

- La persistance de la crise sanitaire continue de produire des effets sur les finances communales (dépenses de nettoyage et d'entretien) mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Une analyse sera réalisée pour le CA 2021 ;
- Plusieurs agents ont quitté la commune en 2021 : M. Guillaume Aubert qui a rejoint une autre collectivité et Mme. Claudine Vandergucht qui a pris sa retraite en fin d'année ;
- La commune a engagé plusieurs dépenses exceptionnelles de maintenance ou de travaux d'urgence sur des bâtiments communaux vieillissants (garages pour 17 800 €, cave de vieillissement pour 6 758 €)
- Le Conseil municipal a également adopté la mise en place d'une tarification sociale des repas avec la cantine à 1€ et le coût unitaire des repas a également été renégocié ;
- En matière d'investissement, la troisième tranche des travaux de Chartrage s'est terminée cette année et le quartier a pu faire l'objet d'une inauguration en octobre. Parallèlement, les projets marquants de notre action inscrits au budget ont été lancés (travaux en cours pour la Mairie, appels d'offres lancés pour l'ancien Collège SEGPA et les travaux de rénovation énergétique, travaux sur la refonte du site internet de la commune et remplacement de l'équipement informatique de la Médiathèque).

Globalement, à un mois de la clôture budgétaire, les dépenses ont été maîtrisées au regard des recettes attendues et l'équilibre prévu au budget est sécurisé. L'avancement de deux mois du DOB par rapport à l'année dernière ne permet pas de s'appuyer sur les chiffres définitifs du CA. Toutefois, les projections sur les dépenses et recettes certaines d'ici la fin de l'année, montrent que les recettes réelles devraient équilibrer les dépenses réelles de l'année. Au regard de la faiblesse des taux, il est proposé de réaliser un emprunt pour financer les investissements de l'année et préserver ainsi l'excédent de fonctionnement pour se couvrir contre une éventuelle remontée des taux d'ici la fin du mandat et ainsi préserver notre capacité d'autofinancement. D'un montant d'au moins 300 000 €, il pourrait se monter jusqu'à 500 000 € si l'augmentation permet une économie sur les taux servis.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Après une année de transition en 2021 qui a vu le lancement des premiers projets du nouveau Conseil, le budget 2022 va s'inscrire dans sa continuité et dans une **perspective de consolidation**.

- ❖ **Consolidation de nos ambitions initiales qui sont réaffirmées.** Dans la continuité de 2021, le budget devra poursuivre et entretenir la dynamique amorcée en 2021 avec le lancement des premiers grands projets d'investissement. En particulier, les travaux de l'ancien collège, de la mairie et de rénovation énergétique des bâtiments publics vont monter en charge en 2022. En parallèle, les diagnostics de l'ORT de la Fabrique urbaine entrent en phase finale et vont permettre de dresser l'architecture des prochains projets (Résidence Séniors, réhabilitation du Marché couvert, accueil des musées à l'hôtel de Puisaye) La volonté de participer à l'effort de **transition écologique** en réduisant l'empreinte carbone du fonctionnement de ses services et en s'inscrivant dans une dynamique de végétalisation et de renaturation de la ville est également réaffirmée.
- ❖ **Consolidation de la reprise et inscription dans une perspective de sortie de crise.** L'année 2022 devrait continuer de connaître des phases d'alerte sanitaire mais les services sauront s'adapter pour limiter les effets sur les services publics. Dans cette perspective, il est proposé de rester sur une programmation « événementielle » ambitieuse pour compenser ce ressac viral avec un été culturel au moins aussi fourni qu'en 2022, le maintien des animations quand elles restent possibles et l'inscription de plusieurs événements culturels.
- ❖ **Consolidation de l'attractivité de Mortagne.** La crise sanitaire a démontré l'attractivité de notre territoire avec l'arrivée de franciliens. Il s'agit de préserver cette dynamique démographique positive en continuant d'œuvrer à l'image de notre petite cité de caractère. En particulier, la refonte du site internet nous permettra de bénéficier d'une vitrine numérique et sur les réseaux. Parallèlement, nous continuerons de travailler sur l'amélioration du cadre de vie (mobilité douces, mobilier urbain, entretien des voiries et du patrimoine, etc.) et proposons d'ouvrir la réflexion sur les infrastructures sportives communales pour accompagner la reprise des activités sportives dans la perspective également de l'engouement que devraient susciter les JO de 2024. L'attractivité d'une commune se mesurant également par sa vitalité associative, il est proposé de maintenir l'enveloppe globale de 100 000 € aux associations pour leur permettre de réaliser leurs projets.
- ❖ **Consolidation des services et des moyens.** L'année 2022 sera notamment marquée par le recrutement d'une chargée de mission Petite Ville de Demain (PVD) en partie pris en charge par l'Etat pour venir renforcer les services sur la coordination des projets d'investissement pour construire le Mortagne de demain. Parallèlement, l'organisation des services techniques sera ajustée après la consultation des agents à la suite du départ de M. Aubert. Dans le même temps, la nature vieillissante d'un nombre important de bâtiments municipaux et l'expérience de 2021 nécessite d'anticiper dès cette année une enveloppe pour réparation et travaux d'urgence et, dans les pas des recommandations de la Fabrique urbaine, proposer un plan de gestion du patrimoine immobilier municipal.
- ❖ **Consolidation budgétaire en optimisant notre fonctionnement.** Il est d'ores et déjà acquis que l'année 2022 verra une forte augmentation des tarifs de l'énergie qui viendront peser sur notre fonctionnement. Plusieurs gisements d'économies devront être explorés rapidement pour contenir cette progression et maintenir notre niveau d'intervention, en particulier en réduisant notre consommation énergétique avec un meilleur suivi et en étudiant la possibilité de réduire l'éclairage de nuit.

Sur cette base, le budget primitif 2022 se structurerait autour de plusieurs axes forts

➤ I. Poursuite des opérations d'investissement contribuant à renforcer l'attractivité de la Ville

Au cours de l'année 2021, la municipalité, en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche, a lancé une réflexion ouverte aux habitants pour définir une stratégie d'aménagement et des lieux stratégiques à développer pour les prochaines années.

Dans ce cadre, certaines opérations avaient déjà été programmées dans le budget précédent, à savoir, la tranche 1 du centre de mémoire et de culture, une opération foncière dans le prolongement du lotissement Croix de son. Celles-ci seront poursuivies en 2022.

D'autres projets seront à étudier en 2022 comme la Résidence Séniors, la réhabilitation du Marché couvert, la transformation de l'hôtel de Puisaye en musée ou encore l'aménagement de l'avenue de la gare. Dans un premier temps, il s'agit de mener les études nécessaires à la faisabilité de ces projets. En effet, il ne serait pas soutenable budgétairement de supporter simultanément les charges des projets déjà lancés et le début de nouveaux travaux. Par ailleurs, élus et services pourraient difficilement assurer le suivi et la maîtrise d'œuvre simultanée d'autant de gros chantiers. Aussi, est-il proposé pour le Budget 2022 d'inscrire principalement des crédits d'études qui permettront d'amorcer les projets et d'en décider en 2022 pour être inscrits en 2023.

➤ II. Poursuivre les engagements pour la transition écologique et durable

Dans la continuité du budget précédent, la municipalité entend poursuivre son engagement dans la transition écologique. En 2021, ont été programmés des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux qui s'achèveront au cours de l'exercice 2022. Pour mémoire, ces travaux étaient prévus pour un montant prévisionnel de 375 000 € HT.

Par ailleurs, il est envisagé de poursuivre la végétalisation des rues commencées en 2021 rue de Toussaint et de valoriser le bois Brideau par une gestion appropriée sur 3 ans pour en développer sa fréquentation (7 000 €/an).

Sera également poursuivi la réflexion sur les mobilités douces et notamment le développement des pistes cyclables.

Il est à noter également, que la commune veillera à l'application de la loi Egalim dans ses cantines scolaires sans qu'aucune incidence financière à la hausse ne soit prévue dans le futur budget.

➤ II. Maintenir l'effort sur l'action culturelle ainsi que les animations, facteurs d'attractivité et de lien social pour compenser la persistance de la crise sanitaire

Malgré le contexte incertain de 2022, la municipalité souhaite maintenir la dynamique créée en 2021 et très appréciée des habitants en inscrivant budgétairement plusieurs événements forts dans des formats renouvelés avec des enveloppes en hausse, auxquels viendront s'ajouter les journées du Patrimoine :

- La fête de la musique avec le financement de groupes de musique avec une enveloppe de 1 500 €
- La fête nationale du 14 juillet dans un format renouvelé en partenariat avec les pompiers, à laquelle la municipalité propose d'allouer un budget en hausse à 6 000€.
- Une programmation culturelle estivale qui reste encore à préciser et financée à hauteur de 10 000 €
- L'organisation de la Foire aux arbres dans un format élargi

- Les festivités du quadri-centenaire de la naissance de Pierre Boucher en association avec Perche Canada (15 000 €)
- Le marché de Noël, avec une enveloppe prévisionnelle de 33 000 €, comprenant la reconduction des illuminations au format 2020 pour 21 000 €, l'achat de 2 000 € de sapins pour les déposer en ville et 1 600 € pour les animations de fin d'année

Dans le même temps, la municipalité prévoit de reconduire ses subventions aux grands événements musicaux habituels (notamment les Musicales, Le septembre musical et l'Académie Saint Julien).

➤ **IV. Assurer la soutenabilité financière de la commune par la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en contrôlant la fiscalité**

La vétusté de certains bâtiments communaux et du réseau des eaux pluviales entraîne des dépenses imprévues qui imposent de contenir les dépenses de fonctionnement. A cela s'ajoute une augmentation prévisionnelle de l'énergie entre 25 et 30 %.

Ces augmentations qui viendront grever notre budget de fonctionnement nécessitent de maîtriser les dépenses et de trouver des gisements d'économies sans réduire pour autant la qualité du service public afin de tenir compte de la volonté municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Aussi, il est prévu de maintenir le montant de la masse salariale à son niveau de 2021 malgré le recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain, grâce à une nouvelle organisation des services techniques et à la mutualisation avec la communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche de l'agent en charge des ressources humaines (1 784 000 €). En parallèle, le poste des dépenses voirie et réseau sera maintenu. Concernant le périmètre de l'hôtel de ville qui comprend les locaux administratifs, la police municipale et la salle des fêtes, il est envisagé à ce stade des discussions, outre la poursuite des travaux des locaux administratifs, de poursuivre l'embellissement de ces espaces. Afin de répondre aux évolutions sociétales, 14 caves-urnes et d'un columbarium de 9 cases seront créés en 2022, représentant un coût de 10 200 €.

Au total, les enveloppes allouées en budget devront être respectées et tout dépassement, lié à une dépense nouvelle décidée ou constaté devra être financé par redéploiement depuis une autre enveloppe ou bien une économie de fonctionnement.

*
* *
*

EVOLUTIONS ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2022

1/ Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles du BP 2022 devraient être en hausse par rapport au BP 2021 en se fondant sur plusieurs hypothèses :

- Reconduction des taux d'imposition et prévision de croissance prudente de 1 % des produits fiscaux sur la base de l'assiette notifiée en 2021 (en attente de la notification finale de la DDFiP) ;

Le budget primitif 2022 sera construit en reconduisant les taux d'imposition de l'année précédente pour un produit estimé à 1 223 000 € :

- Taxe foncier Bâti : 38.44 %
- Taxe Foncier non bâti : 25.51 %
- CFE : 10.13 %
- Conformément aux dispositions actuelles du projet de loi de finances pour 2022 qui garantit la stabilité de la DGF, son produit devrait être à peu près stable à hauteur de 1 300 000 €, pour tenir compte de l'évolution légèrement en baisse de la population au dernier recensement (4 097 hab. au dernier recensement contre 4 113 au précédent).
- La taxe sur l'électricité dont le produit, est à ce jour pour 2021 de 96 150 € reste difficilement prévisible et ce montant est reconduit en 2022.
- Concernant les autres produits, hormis les droits de mutation qui devrait être en légère hausse compte tenu du dynamisme de l'immobilier sur le territoire, les autres produits devraient être plutôt stables par rapport à 2021 (année hybride de reprise). S'agissant du produit des cantines, il est estimé à 117 000 € en 2022 comme en 2021 mais il reste difficile à estimer en raison de la mise en place de la tarification sociale qui entraînera une baisse mécanique des produits directs qui seront compensés par une dotation de l'Etat sous réserve qu'elle soit bien versée cette année. Au total et compte tenu des restrictions sanitaires et de l'incertitude qui les entourent, le produit de fonctionnement des services est estimé à un niveau proche de celui constaté en 2021.

2/Evolution des dépenses de fonctionnement

Charges générales de fonctionnement

En 2022, deux postes connaîtront une croissance importante qui reste encore à chiffrer : d'une part les dépenses d'énergie et d'autre part les dépenses d'entretien des bâtiments. Ces augmentations devront être compensées au moins en partie avec différents chantiers d'économie amorcée : réduction de la consommation d'énergie (consommation courante des bâtiments et réduction de l'intensité lumineuse la nuit), rationalisation des dépenses de télécommunications et d'assurance.

Charges de personnel et frais assimilés,

Conformément à l'objectif annoncé de maîtrise des dépenses, il est proposé de maintenir le niveau des charges de personnel à celui du BP 2021, c'est-à-dire 1 784 000 €)

3/Evolution des dépenses d'investissement

Comme vu précédemment, les investissements prévisionnels pour l'année 2022 traduiront essentiellement la montée en charge des projets amorcés en 2021 et porteront sur des études d'analyse ou de faisabilité pour préparer les projets 2023.

4/ Evolution des recettes d'investissement

Les modalités prévisionnelles du financement du programme d'investissement prévu pour 2021 reposent sur plusieurs types de recettes essentiellement composées :

- Des subventions accordées par les partenaires
- Du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (l'auto-financement)
- Des nouveaux emprunts

Dans un souci de sincérité, la municipalité propose de n'inscrire au budget primitif que les subventions notifiées. Ce choix conduit donc à ne pas afficher les subventions demandées mais non encore notifiées qui pourront être perçues sur l'exercice. En effet, dans la mesure où leur obtention conditionne le lancement des projets, il est préférable de les inscrire seulement en cours d'année une fois notifiées afin de ne pas donner l'impression insincère qu'elles sont garanties et que les projets sont financés. Cela conduit donc à majorer en apparence le montant de l'emprunt d'équilibre qui sera progressivement réduit en cours d'année par des décisions modificatives à mesure des notifications.

A ce titre, les principales subventions attendues (et notifiées) concernent la DETR et la DSIL au titres de projets 2020 et 2021 :

- Subventions attendues pour la SEGPA
 - DETR 2020 : 213 000 / 1 219 434 €
 - DSIL 2020 : 700 000 / 1 601 784 €
- Subventions attendues pour la Mairie
 - DSIL 2020 : 60 000 / 382 538 €
 - DETR 2020 : 37 491 / 74 982
- Subvention attendue pour la Rénovation énergétique
 - DSIL 2021 : 262 167 € / 380 979 €
- Subvention pour travaux du réseau des eaux pluviales
 - DETR 2021 : 19 000 / 32 000 €

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement sera assuré par l'inscription d'un emprunt d'équilibre dont la souscription ne sera a priori pas nécessaire au cours de l'exercice 2022. En effet, le montant d'emprunt soutenable à long terme de la commune se situe entre 350 k€ et 400 k€ et le montant permet d'afficher une section d'investissement à l'équilibre. La commune réalisera un exercice de projection pluriannuelle des recettes et dépenses pour déterminer le montant annuel soutenable d'endettement et la capacité d'investissement annuelle en conséquence.